

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
12207

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Cité des Energies - Bâtiment Biotechnologies - CPER 2015-2020

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La « Cité des énergies » est l'un des projets phares porté par le CEA de Cadarache. Cet ambitieux projet de recherche et développement vise à promouvoir, transférer et valoriser l'expertise du CEA dans le domaine des énergies renouvelables dites « bas carbone » dont les trois composantes sont l'énergie solaire, la biomasse et l'efficacité énergétique des bâtiments méditerranéens.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, le Département a inscrit une participation de 1 500 000 € pour la construction d'un nouveau bâtiment regroupant la recherche fondamentale et la R&D en biotechnologies.

Cette opération est portée par le BIAM, institut de Biosciences et Biotechnologies d'Aix-Marseille. Ce laboratoire rassemble 100 chercheurs relevant du CEA, du CNRS et de l'AMU dispersés aujourd'hui dans une quinzaine de bâtiments différents dans l'enceinte de Cadarache.

Les thèmes de recherche relèvent de la biologie végétale (photosynthèse, microalgues, phytonutrition) et de la microbiologie environnementale (biodépollution).

Une partie du bâtiment sera affectée à la R&D, la valorisation et le transfert de technologies autour de plateformes instrumentales et technologiques.

Ce bâtiment accueillera 170 personnes au total sur 3887 m² de bureaux et 3657 m² de plateformes, laboratoires et espaces communs.

Le co-financement FEDER est acquis depuis le 5 mai 2017 et l'opération a fait l'objet d'une programmation au CPER 2015-2020. Le montant prévisionnel du projet est de 16 800 000 €

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 000 € pour la construction de ce bâtiment dédié aux biotechnologies.

Une fiche technique et financière est jointe au présent rapport.

Le montant de l'affectation est indiqué en annexe au rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

**Fiche « Cité des énergies »
Phase 3 et 4 Bâtiment BIAM
CPER 2015-2020, CEA**

Organisme demandeur	CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives ; Centre de Cadarache 13108 Saint Paul lez Durance Cedex
Représentant	Christian Bonnet, Directeur du CEA Cadarache
Montant sollicité	1 500 000 €
Montant de l'assiette	16 800 000 €
Mesure	CPER 2015-2020, projet Recherche
Objet	Réalisation du bâtiment du BIAM : Institut de Biosciences et de biotechnologies d'Aix-Marseille (phases 3 et 4 de la Cité des Energies)
Lieu	Site de Cadarache ; enceinte semi-fermée
Responsable scientifique	Pierre Chagvardieff, Chef du BIAM

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES HT (€)		RECETTES (€)	
Prestations réglementaires	233 000 €	CEA	5 600 000 €
Etudes	370 000 €	Région (CPER)	2 600 000 €
Travaux	16 197 000 €	Conseil départemental 13	1 500 000 €
		FEDER	4 600 000 €
		Métropole Aix-Marseille Provence	2 500 000 €
Total	16 800 000 €		16 800 000 €

Subvention sollicitée : 1 500 000€(soit 8,9%)